



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 91681

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en oeuvre du plan de relance, sur le bilan carbone de son ministère. Le Premier ministre François Fillon a demandé en 2007 à chacun de ses ministres d'établir un bilan écologique dans son administration respective. L'objectif de ce "bilan carbone" qui doit être réalisé dans chaque ministère est d'évaluer de manière fiable les émissions de gaz à effet de serre directes ou induites par les activités de l'administration concernée. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a mis au point une méthode consistant à comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre à partir de données facilement disponibles. Il lui demande de transmettre le bilan carbone de son ministère.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite connaître le bilan carbone du ministère chargé de la mise en oeuvre du plan de relance. Le ministre auprès du Premier ministre chargé de la mise en oeuvre du plan de relance a autorisé sur plusieurs services et directions d'administration centrale, mais ne dispose pas, en propre, d'une administration dédiée. De ce fait, il lui est difficile d'apporter les éléments souhaités par l'honorable parlementaire. Toutefois, dans le cadre de la mise en oeuvre effective du plan de relance, le ministre précise que, selon des études indépendantes, le plan de relance français est considéré comme celui accordant la place la plus importante au développement durable. Ces études chiffrent à 20 % la part du plan de relance français favorable au climat. La France est la mieux classée en Europe. L'essentiel de ces dépenses a été engagé en 2009. Les paiements s'étalent sur les deux années du plan. Les investissements directs sont de 2,1 MdEUR : Investissements en faveur des économies d'énergie (340 MEUR) : 30 MEUR pour le plan de performance énergétique des exploitations agricoles ; 200 MEUR pour la rénovation des bâtiments de l'État (« État exemplaire »), dont 150 MEUR consacrés à la rénovation thermique, l'amélioration de la qualité fonctionnelle et architecturale, l'accessibilité des bâtiments de l'État et 50 MEUR pour l'audit énergétique du parc de bâtiments de l'État conformément aux ambitions du Grenelle de l'environnement ; 10 MEUR sur l'immobilier de la défense pour la pose de compteurs de consommation d'énergie ; 100 MEUR pour financer des travaux de l'Anah pour des travaux de rénovation à dominante énergétique (lutte contre les passoires thermiques). Investissements en faveur de mode de transports alternatifs à la route (470 MEUR) : 100 MEUR pour la régénération du réseau ferré ; 150 MEUR pour l'accélération des contrats de projets État-régions ferroviaires ; 70 MEUR pour l'acquisitions foncières et travaux préparatoires des grands projets ferroviaires et fluviaux ; 100 MEUR pour les voies navigables ; 50 MEUR pour l'entretien portuaire. Investissements en matière de dépollution (30 MEUR) : 20 MEUR consacrés à un programme de traitement des friches industrielles mis en oeuvre par l'ADEME ; 10 MEUR pour la dépollution de sites militaires. Investissements des entreprises publiques (1 258 MEUR) : EDF : enveloppe de 300 MEUR (sur 2,5 MdEUR) pour le photovoltaïque et l'éolien ; RATP et SNCF : respectivement + 450 MEUR et + 400 MEUR pour le développement de modes de transports moins polluants ; La Poste : 118 MEUR pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, les conditions d'éclairage et le recours aux énergies renouvelables (photovoltaïque notamment). En ajoutant des mesures ayant un impact positif (prime à la casse

automobile, mesures logement et bâtiments...), le total des mesures favorables au climat s'élèvent à 5,5 MdEUR pour la période 2009-2010.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91681

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Plan de relance

Ministère attributaire : Plan de relance

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11569

Réponse publiée le : 16 novembre 2010, page 12499